



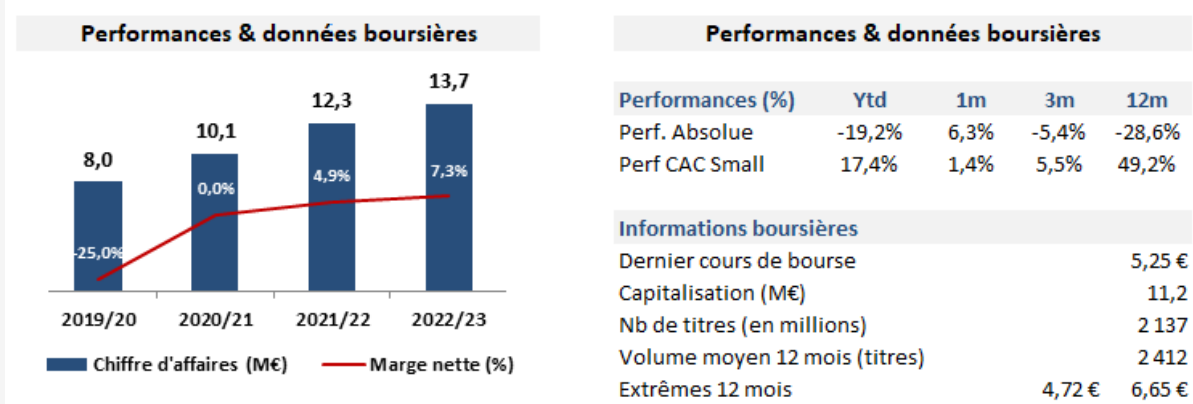
La pépite de la semaine



Osmozis
par Cécile Aboulian

Responsable Analyse Financière
EuroLand Corporate

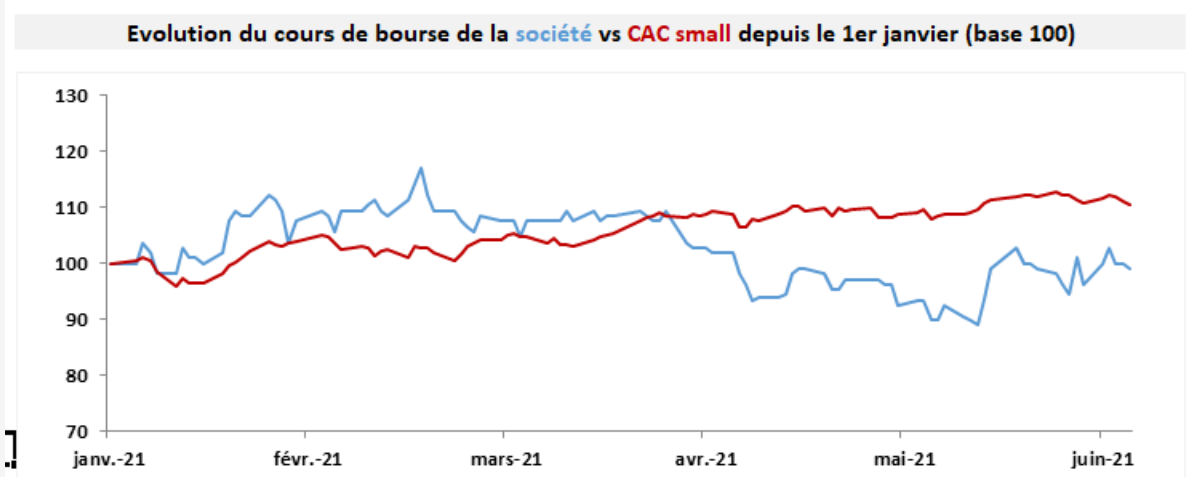
"Créé en 2005, Osmozis est un one stop shopping de la digitalisation des centres de vacances, qui couvre 2 000 sites en Europe"



Osmozis est le premier opérateur de réseaux wifi et de services connectés pour les résidences de tourisme, notamment les campings. Son chiffre d'affaires est constitué à 90% par une offre d'accès wifi et à 10% des services connectés qui sont les principaux drivers de croissance.

Créé en 2005, Osmozis est un one stop shopping de la digitalisation des centres de vacances, qui couvre 2 000 sites en Europe. Avec une stratégie tournée vers la montée en puissance de ses services (revenus récurrents) et le développement du nombre d'emplacements couverts en organique ou par croissance externe, la société a créé la surprise en publiant des résultats S1 plus élevés qu'attendus et un EBE positif sur le S1 pour la première fois de son histoire. En effet, le groupe s'est concentré sur l'optimisation des coûts avec la baisse des charges liées à la flotte de véhicules, la baisse des consommables et quelques départs.

Alors que l'exercice 2019/20 devait concrétiser les efforts commerciaux et de R&D du groupe, la crise sanitaire est venue entamer l'activité du S2 (mars-août 2020), cependant on note une excellente dynamique sur les Services connectés (+35% sur l'exercice). Ce dynamisme doit se répercuter sur l'exercice 2020/21, nous attendons un CA en hausse de 26,1% à 10,1 M€ et un EBE de 2,3 M€ vs 0,4 M€. Ses perspectives de génération de cash devraient lui permettre de faire face à ses échéances, après s'être doté d'un PGE de 2 M€ et d'une OC de 4 M€. Sa dette nette s'élève désormais à 11 M€ pour des capitaux propres à 11 M€.



Inscrivez un ami à la newsletter

Facebook Twitter Email

Copyright © 2021 EuroLand Corporate. All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

